

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance ordinaire du 28 janvier 2025  
à la Mairie de Montfort-le-Gesnois

Délibération n° 2025-01-14

<u>Date de convocation</u> : 24 janvier 2025	<u>Le quorum étant atteint</u> :
<u>Président de séance</u> : Anthony TRIFAUT	Conseillers en exercice : 23
<u>Secrétaire de séance</u> : Emilie PERDEREAU	Présents : 15                      Représentés : 4
<u>Affichée le</u> : 3 février 2025	Absents : 3                        Non-participations : 0
	<u>Résultat du vote, au scrutin ordinaire</u>
	<u>et après débats contradictoires</u> :
	Votes pour : 20                      Abstentions : 0
	Votes contre : 0                      Non-participations : 0

Présents : Jules AUBERT, Yvette BULOUP, Philippe CHARPENTIER, Amandine CLEMENCE, Christiane COULON, Philippe COUDRAY, Annie DARAUULT, Didier DREUX, Alain GAUTIER, Léa GUYON, Milène LEPROUST, Laurent MAILLARD, Emilie PERDEREAU, Marianne ROHART, Anthony TRIFAUT

Vote par procuration : Annick CHARTRAIN donne pouvoir à Christian MAUCOURT, Stéphane FOUQUET donne pouvoir à Laurent MAILLARD, Mélanie MACE donne pouvoir à Milène LEPROUST, Mickaël PLAIS donne pouvoir à Amandine CLEMENCE

Absents excusés : Emmanuelle LEROUX, Gaëtan RENAULT et Jonathan REYT

Absents non représentés : Néant

## Dissimulation des réseaux de la route de la Vallée et du chemin des Vignes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'esquisse établie par le Département concernant une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant pour la route de la Vallée et le chemin des Vignes.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de **415 000 €** et pour le génie civil de télécommunication de **225 000 €**.

Conformément à la décision du Conseil départemental en date du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de **30 % du coût soit 124 500 € pour l'électricité**.

Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 % du coût soit 225 000 €** pour le génie civil de télécommunication.

**Soit au total de 349 500 €**



Afin de faciliter la réalisation de cette opération, le Département propose de prendre, en complément de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage du génie civil de télécommunication. Le câblage et la dépose du réseau de télécommunication resteront assurés et financés par les opérateurs.

**Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal délibère à l'unanimité en faveur des éléments suivants :**

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- Sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2026 ;
- Sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit **24 900 €** dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux ;
- Accepte de participer à hauteur de 30% du coût des travaux soit **124 500 €** pour l'électricité ;
- Accepte de participer à hauteur de 100% du coût des travaux soit **225 000 €** pour le génie civil de télécommunication ;
- Confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou à la suite de modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif et que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Anthony TRIFAUT**

Le Secrétaire de Séance  
**Emilie PERDEREAU**

